

PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

COMMISSION DE SUIVI DE SITE COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 3 FEVRIER 2017

Présidée par Monsieur Philippe MAFFRE
Sous-Préfet d'Antony et de Boulogne-Billancourt

SOMMAIRE

- 1 Liste des participants ;
- 2 Introduction - présentation de la réunion ;
- 3 Bilan d'exploitation de l'usine Isséane avec les résultats de l'année 2015 sur la base du Dossier d'Information du Public 2015 (Unité de Valorisation Energétique et Centre de Tri) ;
- 4 Arrêté complémentaire du 5 décembre 2016 portant la capacité annuelle d'incinération à 510 000 t de l'Unité de Valorisation Energétique et relatif à l'activité de transfert du centre de tri ;
- 5 Questions diverses.

1. Liste des participants.

1.1	Collège « Administrations »	
	M. Philippe MAFFRE	Sous-Préfet d'Antony et de Boulogne-Billancourt - Président
	Mme Francine BERTHIER	Adjointe au Chef de l'Unité Territoriale des Hauts-de-Seine de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France (D.R.I.E.E.)
1.2	Collège « Elus »	
	Représentants la Communauté d'Agglomération Grand Paris Seine Ouest (GPSO)	
	Mme Joëlle SUEUR	Conseillère Territoriale GPSO, Maire adjointe d'Issy-les-Moulineaux
	Mme Florence de PAMPELONE	Conseillère Territoriale GPSO, Maire adjointe de Meudon
	M. Bernard ROCHE	Conseiller Communautaire GPSO, Conseiller municipal de Vanves
	Représentant le SYCTOM, l'Agence métropolitaine des déchets ménagers	
	Monsieur Pierre HIRTZBERGER	Directeur Général des Services Techniques
Mme Sophie MAUVILLAIN	Directrice du Développement Durable	

1.3	Collège « Riverains ou Associations »	
	M. Michel RIOTTOT	Association Environnement 92
	M. Jean BORSENBERGER	Association Val de Seine Vert
	M. Gil LEPARMENTIER	Président de l'Association Issy l'Ecologie
1.4	Collège « Exploitant »	
	M. Albert YZERN	Directeur de l'unité de valorisation énergétique de la Société TIRU-SITA-ISSEANE
	M. Laurent BONAMI	Responsable QSE du site d'Isséane Société TIRU-SITA-ISSEANE
	M. Pascal COILLOT	Directeur du centre de tri SITA-ISSEANE
	M. Jean-Christophe GUERIN	Directeur de l'Agence de Tri-Valorisation SITA Ile-de-France
1.5	Collège « Salariés »	
	M. Damien JEAN	Secrétaire du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de TSI
	M. Nicolas DIAZ GOMEZ	Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de TSI
	Autres participants :	
	M. Fabrice FAUCHER	Chef du Bureau de l'Environnement et des Installations Classées - Préfecture - Direction de la Réglementation et de l'Environnement
	Mme Stéphanie CHATTON	Etablissement Public Territorial GPSO
	Mme Coraly DUCATILLON	SYCTOM
	M. Erick BARBIER	Rédacteur - Préfecture - Direction de la Réglementation et de l'Environnement

2. Introduction - présentation de la réunion.

M. MAFFRE, Président, ouvre la séance en expliquant la date tardive de la réunion et son déroulement à Nanterre plutôt qu'à Boulogne-Billancourt, comme habituellement. La réunion porte sur l'année 2015 alors que nous sommes en 2017 et devait avoir lieu en décembre 2016, mais les sites de la préfecture et des sous-préfectures ont connu des événements, comme un incendie à la sous-préfecture d'Antony fin novembre, qui ont amené les services de la sous-préfecture à se répartir entre Nanterre et Boulogne, et à utiliser en particulier les salles de réunion pour travailler. De plus, le site de Boulogne doit accueillir à partir du mois de février un nouveau service, qu'on appelle un centre d'expertise et de ressources titres (CERT), qui vous concerne tous en tant que citoyens : le ministère de l'intérieur est en train de procéder à une grande réforme qui amènera à faire disparaître l'accueil des usagers pour les titres, soit d'identité (cartes nationales d'identité, passeports), soit de circulation (permis de conduire, cartes grises), qui seront désormais instruits et fabriqués dans des centres, éventuellement interdépartementaux ou régionaux, et en ce qui concerne les Hauts-de-Seine, départemental, qui sera donc implanté à Boulogne-Billancourt avec une quarantaine de personnes.

Des travaux sont en cours à la sous-préfecture, notamment dans la salle de réunion, pour accueillir ce service.

Voilà pourquoi nous nous réunissons aussi tard et aujourd'hui.

Monsieur Bonami nous présentera l'activité de l'installation et ensuite Mme Mauvillain complétera cette présentation pour le Sycotom. Je vous propose d'aborder les questions à la fin de la présentation, sauf si un point bien particulier nécessite une réponse immédiate.

3 Bilan d'exploitation de l'usine Isséane : résultats de l'année 2015, sur la base du Dossier d'Information du Public 2015 (Unité de Valorisation Energétique et Centre de Tri).

Monsieur Bonami se présente en sa qualité de responsable QSE de l'usine. Il présentera la partie correspondant à l'unité de valorisation énergétique et Monsieur Pascal Coillot présentera la partie centre de tri, puisqu'en effet Isséane est composée à la fois d'une unité de valorisation énergétique et d'un centre de tri. Mesdames Sophie Mauvillain et Coraly Ducatillon présenteront la partie retopmbées atmosphériques. Ensuite nous parlerons de l'arrêté préfectoral complémentaire qui a été signé le 5 décembre 2016 et qui concerne l'augmentation de la capacité d'incinération annuelle de l'unité de valorisation énergétique.

Présentation des installations.

Isséane est la propriété du Sycotom l'agence métropolitaine des déchets ménagers. Elle est exploitée par TSI, groupement composé de TIRU, filiale à 75 % d'EDF, pour 60% qui exploite l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) et de Sita pour 40% qui exploite le centre de tri.

Le centre de tri dispose d'une autorisation de valorisation de matières de 30 000 t annuelles et l'unité de valorisation énergétique avait une autorisation de 460 000 t annuelles jusqu'au 5 décembre 2016.

Présentation rapide du mode de fonctionnement de l'UVE :

Les camions arrivent sur le quai de déchargement qui possède 7 travées, qui alimentent deux fours de combustion d'une capacité unitaire de 30 t/h, sur lesquels l'énergie est récupérée ; les fumées subissent toute une série de traitement ; elles sont contrôlées en sortie des cheminées avec une vitesse d'environ 30 m/s ; les mâchefers sont évacués par péniche vers l'Installation de Maturation et d'Elaboration de Claye-Souilly avant d'être valorisés.

Sur les 487 207 t d'ordures ménagères reçues en 2015, 459 973 t ont été valorisées.

79 317 t de mâchefers ont été valorisées soit 172 kg par tonne de déchets incinérée,

5359 t de ferrailles ont été récupérées directement en sortie de production,

1296 t de ferrailles ont été récupérées au niveau de l'installation de maturation de Claye-Souilly, qui a également récupéré 812 t de métaux non-ferreux (qui ne s'effectue pas au niveau de l'UVE),

975 117 t de vapeur ont été vendues à la CPCU, soit le chauffage d'à peu près 88 000 logements.

Il n'y a pas eu d'électricité produite en 2015 en raison d'un incident sur le groupe turbo alternateur qui n'a pas été résolu pendant l'année.

Au niveau de l'unité de valorisation énergétique, la disponibilité du four n° 1 a été de 85,5% inférieure à celle de 2014 qui était de 90,8 %, mais 2014 avait été une année faste sans arrêt fortuit. Pour le four n° 2 la disponibilité a été de 90,3% pour 90,9 % en 2014.

704 912 MWh en équivalence ont été vendus à la CPCU.

Présentation du mode de fonctionnement du Centre de Tri :

Monsieur Coillot présente cette partie : les déchets arrivent sur le quai de réception, subissent ensuite une séparation balistique à travers un trommel, dispositif composé d'un tunnel percé de trous de taille différente ; l'installation dispose de cabines de finition, des journaux revues et magazines, du gros de magasin et des corps creux et corps plats et aussi de deux machines de tri optique pour séparer les flacons plastiques suivant leur composition : PET clair, PET foncé et PEHD tels que les bouteilles de lait ou de lessive. Enfin les déchets triés partent vers des presses à balles afin de les conditionner en balles dirigées vers des filières de reprise ou de recyclage.

23 155 t de collectes sélectives ont été reçues au centre de tri. Par arrêté du 23 décembre 2013, le remplacement du tri des objets encombrants, qui n'a jamais vraiment fonctionné, par une augmentation du tonnage de collectes sélectives, de 22 500 t à 30 000 t, a été autorisé.

16 186 t de produits ont été valorisés en 2015, soit 70% du tonnage entrant. Le taux de fonctionnement moyen du centre de tri en 2015 a été de 91,5 %, il était de 94,7 % en 2014. Un gros incident d'exploitation au mois de mai a été responsable de cette diminution : une panne du système d'automatisme a entraîné l'arrêt du centre de tri pendant trois ou quatre jours.

En ce qui concerne la répartition des matériaux recyclés, la plus grande partie concerne ce qu'on appelle les matériaux fibreux, avec 26,8%, les différentes sortes de cartons à 23%, le flux qu'on appelle gros de magasin autres papiers, qui est un mélange de fibreux, de papiers, cartons et d'autres matières fibreuses pour 12%, ensuite on retrouve les emballages liquides alimentaires, qui représentent 0,5%, les différentes bouteilles plastiques, qui représentent 6,4%, la partie métaux, ferreux et non-ferreux pour 1,4% et les petits appareils ménagers, les DEEE, pour 0,1%. Enfin 29,7% sont classés en refus de tri et rejoignent l'unité de valorisation énergétique pour être incinérés.

Quelques exemples de type de recyclages obtenus : les métaux ferreux et non-ferreux peuvent être recyclés pour faire des boules de pétanque, des trottinettes ou en équipement automobile, en carrosserie ; les différentes matières plastiques sont, soit transformées en pull polaire ou en tuyau pour les canalisations, et les PET, clairs et foncés sont retransformés en préformes de bouteilles. Enfin en ce qui concerne les briques alimentaires une fois la partie fibreuse séparée, il y a transformation en papier toilette ou essuie-tout.

Monsieur Leparmentier demande la granulométrie de l'aluminium. M. Coillot explique le dispositif balistique situé après la cabine de pré-tri, qui se présente comme une machine à laver comportant des trous de diamètres différents qui permettent d'envoyer les matières vers des destinations différentes ; la première maille est de 60 mm de diamètre, qui permet d'éliminer les fines qui vont directement vers l'incinération. Monsieur Leparmentier répond qu'il a entendu parler d'un système de courant de Foucault et il aborde le problème des papiers d'aluminium du type de celui qui emballe les tablettes de chocolat, ou des opercules de canettes et des différents petits objets en aluminium. M. Pierre HIRTZBERGER répond au nom du Sycotom, en sa qualité de directeur général des services techniques, en expliquant que tout ce qui est inférieur à 60 mm de diamètre partira en incinération ; il précise que le Sycotom est en train d'équiper tous ses centres de tri pour capter les fines d'aluminium et les fines de métaux ; par exemple les centres de tri de Romainville ou de Nanterre permettent de jeter les capsules nespresso dans la collecte sélective pour leur recyclage.

Progressivement les autres équipements seront adaptés ; il rappelle que le Sycotom possède six centres de tri, dont un est en construction et il informe que demain on pourra traiter même les plaquettes de médicaments. Pour Isséane il faut encore quelques travaux car le site est un peu contraint. Actuellement la consigne est donnée au public de mettre ces déchets dans la collecte sélective qui fera le tri.

Rejets gazeux de l'UVE.

M. Bonami détaille le système des rejets gazeux : les fumées qui sortent des chaudières passent d'abord par deux champs d'électrofiltres, qui captent 99 % des particules et des poussières qui vont être stockées dans des silos envoyés dans des installations de stockage de déchets dangereux.

Ensuite une injection de bicarbonate de sodium, qui est une base, et de coke de lignite sert à adsorber à la fois les métaux lourds et les dioxines qui auraient été formés lors de la combustion. Les fumées traversent un filtre à manches de 1440 manches qui sont recouvertes du gâteau de bicarbonate de sodium et de coke de lignite, ce qui va permettre de neutraliser les fumées et d'adsorber les métaux lourds et les dioxines.

Enfin les fumées partent vers un catalyseur de NOx, c'est-à-dire une installation de réduction catalytique des oxydes d'azote, en injectant de l'eau ammoniacale à l'intérieur pour produire de l'azote.

Le bicarbonate de sodium qui a réagi va être récupéré au niveau du silo pour produits sodiques résiduels (PSR) ; on considère qu'environ 85 % du produit est recyclé.

Au niveau du contrôle des rejets atmosphériques, qui est imposé par l'arrêté préfectoral, des polluants sont mesurés en continu, d'autres en semi-continu.

Les paramètres mesurés en continu sont : le carbone organique total COT, le monoxyde de carbone CO, l'oxygène, puisque les mesures sont ramenées à 11% d'oxygène, l'humidité, les oxydes de soufre, les oxydes d'azote, l'acide chlorhydrique HCl et l'ammoniac depuis juillet 2014, puisqu'il y a une de NOx catalytique, avec injection d'ammoniac ; il est donc devenu nécessaire de mesurer l'ammoniac en sortie des cheminées. Les poussières, le débit et la température sont également mesurés.

En semi-continu il y a des préleveurs de dioxines et de furanes, sur des périodes de 28 jours.

En ce qui concerne les contrôles trimestriels ou semestriels, il y a tous les paramètres déjà indiqués ; il y a quatre contrôles trimestriels qui sont réalisés pour l'exploitant et deux contrôles supplémentaires semestriels qui sont effectués pour le Sycotom, par des organismes extérieurs agréés par le ministère. Les métaux lourds sont contrôlés à cette occasion également.

Les résultats des valeurs moyennes annuelles sur les deux fours montrent que les valeurs limites ne sont jamais atteintes et de loin. Il y a deux types de valeur limite : la valeur moyenne journalière et la valeur semi horaire. Il y a eu très peu de dépassements des valeurs semi horaires en 2015. En ce qui concerne les dioxines et les furanes, les six mesures sont très inférieures à la valeur de 0,1 ng réglementaire et l'on considère que pour 2015 les valeurs en concentration en dioxines sont 12 fois plus faibles que la valeur limite en moyenne générale. Au niveau des résultats il n'y a pas d'explication exacte sur les différences constatées entre les deux fours. Mais les valeurs sont en tout état de cause inférieures à la moitié de la valeur limite et donc le traitement est efficace. A la demande d'un des participants associatifs, il est répondu qu'il n'y a pas de différence au niveau du périmètre de collecte des fours.

En matière de dépassement de la moyenne semi horaire, la réglementation autorise 60 heures de dépassement annuel : en 2015, il y a eu 8h30 de dépassement sur le four n° 1 et 15h sur le four n° 2. Il

y a eu 2h d'émission de poussières sur chacun des deux fours et le dépassement en COT est du à des ordures qui ont imparfaitement brûlé. Il y a eu aussi des problèmes sur le by-pass des filtres à manches, ce qui est assez souvent le cas quand il y a des redémarrages à la suite d'arrêts fortuits.

En ce qui concerne le HCl, c'est parfois un défaut de l'injection du bicarbonate, qui ne s'est pas produit qui entraîne une chaîne de production de HCL. Les équipes sont toutefois très réactives. On remarque par exemple qu'il y a pour le HCl 3h30 d'émission pour 8000 heures de fonctionnement sur une année sur la ligne 1 et 1h sur la ligne 2. Pour les NOx, c'est un problème de by-pass des filtres à manches. Enfin les dépassements d'ammoniac peuvent être liés aux régénérations de catalyseur, qui font monter la température, ou à des problèmes de réglage de l'ammoniac lié entre autre au test d'une nouvelle procédure pour monter plus lentement en température au niveau du catalyseur, de façon à éviter les fuites d'ammoniac.

Les tableaux présentés dans le document d'information du public montrent qu'il n'y a pas eu de dépassement des valeurs horaires sur l'année 2015 sur tous les polluants. Cela est corroboré du reste par les résultats des laboratoires extérieurs qui y sont présentés également. Les tableaux montrent que les émissions d'ammoniac sont plus importantes sur le four numéro deux et l'exploitant travaille sur la question pour essayer d'apporter une solution, à la fois sur les brûleurs des catalyseurs et sur le réglage de l'injection d'ammoniac. Il semble que sur ce paramètre l'année 2017 présentera des meilleurs résultats.

En ce qui concerne le mercure, on est sur des valeurs très très faibles. En ce qui concerne le thallium et le cadmium qui sont des polluants réglementés, les résultats montrent des valeurs parfois la limite de la quantification. Et enfin il y a les neufs métaux qui sont des polluants réglementés également : il y a l'antimoine, l'arsenic, le plomb, le chrome, le cobalt, le cuivre, le manganèse, le nickel et le vanadium. Tous ces métaux sont traités par le système de traitement de fumées ; ils sont adsorbés par le coke de lignite et également par la DeNOx, ce qui permet comme pour les dioxines d'avoir un traitement supplémentaire. En ce qui concerne les dioxines et furanes, la valeur relevée sur le four 2 lors du deuxième semestre par le laboratoire mandaté par le Sycotom est plus élevée par rapport à celle relevée habituellement. Il n'y a pas d'explication actuellement.

Retombées atmosphériques.

Mme Coraly Ducatillon, ingénieure environnement au Sycotom explique qu'au regard de sa nature d'unité de valorisation énergétique, Isséane est soumise à une obligation de surveillance de son impact environnemental sur le voisinage, au moins pour les dioxines, les furanes et les métaux.

Ces mesures sont réalisées selon trois méthodes différentes normalisées : les collecteurs de précipitation, encore appelés jauges Owen, les prélèvements de mousses et les prélèvements de lichens.

Les jauges Owen.

En ce qui concerne l'année 2015, la campagne de prélèvements sur les jauges Owen a eu lieu du 2 septembre au 4 novembre 2015, sur 13 lieux de prélèvements, dont quatre points témoins, c'est-à-dire hors zone d'influence de l'unité de valorisation énergétique. Sur la carte présentée dans le document d'information, on peut voir que le choix des lieux de prélèvement a été défini en fonction du sens des vents dominants, c'est-à-dire l'axe sud-ouest / nord-est. Il n'y a pas de valeur réglementaire pour les dépôts au sol de dioxines, mais on se base sur les valeurs repère du BRGM, édité en 2011 : on classe

les dépôts suivant trois catégories : le bruit de fond urbain et industriel, où on trouve des valeurs entre zéro et 5 pg I-TEQ/m²/j, un environnement impacté par des activités anthropiques, où on trouve des valeurs entre cinq et 16 picogrammes, et au-dessus de 16 picogrammes on dit qu'on est à proximité d'une source. En ce qui concerne 2015, on constate que les dépôts mesurés sont représentatifs d'un bruit de fond urbain et industriel et sont donc inférieurs aux valeurs observées à proximité d'une source. Les valeurs varient entre 0,81 pg I-TEQ/m²/j au point J18 à 4,9 pg I-TEQ/m²/j au point J5.

Par rapport aux années précédentes, on observe une augmentation, qui est cependant à relativiser, puisqu'on trouve également une augmentation supérieure sur les points témoins ; donc on peut en conclure qu'il y a une augmentation générale sur la zone mais sans relation directe avec l'UVE.

Les métaux lourds.

Les jauges sont situées au même endroit : les valeurs se situent entre 51,56 µg/m²/j et 304,19 µg/m²/j. Il n'y a pas de valeur réglementaire, mais on remarque que la valeur la plus importante est trouvée sur le point de mesure le plus éloigné de l'usine. Par rapport aux années précédentes on trouve à peu près les mêmes ordres de grandeur ; on ne peut pas mettre en évidence l'influence de l'UVE. En fait les dépôts varient d'une jauge à l'autre et d'un métal à l'autre en fonction des années, liés à des sources industrielles diverses et variées, différentes par année. On ne constate pas de décroissance de dépôt de métal en s'éloignant de l'usine.

En conclusion on peut dire que l'usine ne semble pas avoir d'impact sur les dépôts de dioxines et de métaux. Madame DUCATILON complète les informations en anticipant sur l'année 2016, en expliquant que les augmentations constatées en 2015 ne se retrouvent pas en 2016. Les niveaux sont donc retombés à leur valeur habituelle des années précédentes.

Les mousses et les lichens.

En complément des campagnes de mesures par jauges, on utilise deux bio indicateurs, qui sont les mousses et les lichens.

Les mousses, qui n'ont pas de racines, tirent leurs nutriments des dépôts atmosphériques et sont des indicateurs des dépôts aériens. Les lichens sont des indicateurs des évolutions de fond, très souvent utilisés pour mesurer la qualité de l'air.

En ce qui concerne les points de prélèvement pour les mousses, les points sont choisis également en fonction des vents dominants ; on en compte 7, dont une station témoin. Sur l'ensemble de l'année 2015, on n'observe aucun phénomène de retombées significatives. Seules les stations 4,5 et 6 se démarquent des autres avec une teneur proche des seuils de retombées mais toujours en dessous de ce seuil.

M. LEPARMENTIER constate que les dépôts sont bien présents même si l'usine ne semble pas être en cause. Il souhaiterait que l'on recherche les autres sources qui occasionnent ces dépôts. Monsieur le président explique qu'effectivement si l'usine ne semble pas être en cause, plus on s'éloigne plus les dépôts augmentent, ce qui semble indiquer qu'il y a effectivement d'autres sources mais ce n'est pas l'objet de cette instance de les rechercher. Mme Mauvillain explique qu'il y a des inventaires d'émission qui sont faits par le Citepa et Airparif au niveau des différents polluants : ce qu'on constate au niveau des dioxines, c'est une très nette diminution de la part des émissions des usines d'incinération depuis la mise aux normes, suite à la dernière réglementation qui date de 2002 et qui imposait une nouvelle limite d'émission des dioxines à partir de 2005. En ce qui concerne Isséane, un point 0 a été fait, puisqu'il y a eu une année sans usine, quand l'ancienne usine a cessé alors que la nouvelle n'avait pas encore été mise en service et on constate qu'il n'y a pas d'augmentation, bien au

contraire, depuis ce point 0.

Un petit complément d'information peut être apporté : les dioxines se trouvent sous deux formes, gazeuse et particulaire, et elles peuvent donc se disperser de manière différente et parfois très loin suivant leur nature. Les valeurs trouvées en 2015 sont celles que l'on trouve habituellement en milieu urbanisé. En ce qui concerne les métaux on en contrôle 13, c'est-à-dire les 12 réglementaires plus le zinc et on compare les résultats avec les valeurs de référence issue du réseau mousses-métaux de l'ADEME. La campagne 2015 a pris en compte quatre points : la comparaison des résultats au seuil d'interprétation ne permet pas de mettre en avant un phénomène de retombées. La majorité des teneurs est conforme aux valeurs représentatives d'un bruit de fond en milieu urbain, seul le plomb sur la station quatre est au-dessus du seuil de retombée, ce qui signifie l'existence d'un apport exogène, mais en fait ce phénomène intervient depuis plusieurs années et il a été possible déjà de mettre en évidence que cet apport n'était pas lié à la présence de l'usine. Il est même possible de dire que la campagne 2015 confirme la stabilité, voire la diminution des concentrations mesurées sur les stations.

Pour les lichens il y a 7 stations dont une station témoin. Les valeurs observées pour les dioxines sont du même ordre de grandeur que les valeurs de référence, ce qui caractérise l'absence de retombées sur toutes les stations. Par rapport aux années précédentes, nous nous trouvons dans les mêmes ordres de grandeur autour de la valeur ubiquitaire, ce qui signifie l'absence de retombées significatives. Pour les métaux en 2015 on observe des valeurs significativement plus élevées sur la station 5bis pour le cobalt, le chrome et le cuivre : la comparaison des résultats métal par métal par rapport au seuil d'interprétation ne permet pas de mettre en avant un phénomène de retombées sur la zone d'étude ; les valeurs sont représentatives d'un bruit de fond en milieu urbain et on observe une stabilisation voire une diminution des valeurs relevées sauf sur la station cinq bis.

Pour conclure sur la bio surveillance, aucun phénomène de retombées n'a été mis en évidence sur les stations les plus proches de l'usine qui sont situées sous les vents ; Aucun impact environnemental n'est relevé, ni sur les mousses, ni sur les lichens, en liaison avec l'activité de l'usine.

Rejets liquides.

Monsieur BONAMI explique qu'au niveau d'Isséane il y a deux rejets liquides : un rejet à l'égout et un rejet en Seine. L'eau de Seine est principalement utilisée pour refroidir le groupe turbo alternateur, qui n'a pas fonctionné en 2015 ; il y a donc eu une baisse de la consommation en eau de refroidissement en 2015. Au niveau des paramètres mesurés dans le cadre de l'autosurveillance en continu, on mesure le pH, le débit, la température, la conductivité et le chlore libre. Il y a aussi des contrôles mensuels par des laboratoires accrédités COFRAC pour les matières en suspension (MES), la DCO (Demande chimique en Oxygène), les AOX qui sont les composés organiques halogénés qui mesurent la qualité de l'eau. Il y a aussi des contrôles trimestriels qui sont effectués là aussi par des laboratoires accrédités COFRAC, qui mesurent le pH, le débit, la température, la conductivité et le chlore libre résiduel, les matières en suspension, la DCO et les composés organiques halogénés.

Sur les rejets à l'égout, l'eau provient de la station de traitement des eaux résiduaires puisque l'usine dispose d'une station de traitement physico-chimique pour traiter les eaux résiduaires et des effluents de neutralisation des eaux de régénération puisque l'usine produit elle-même l'eau pure pour mettre dans les chaudières. Dans le cadre de l'autosurveillance en continu on mesure la température, le pH, le débit ainsi que les carbones organiques totaux. En autosurveillance par analyse quotidienne, on mesure les matières en suspension et la DCO, qui sont effectués par des laboratoires tous les jours. En contrôles mensuels par un laboratoire accrédité sont mesurées les matières en suspension, la DCO, la DBO5, l'azote total, le phosphore total, les hydrocarbures totaux, les composés organiques halogénés, les fluorures, le chrome, le chrome VI, le fer, l'aluminium, le cadmium, le cuivre, l'étain, le

nickel, le plomb, le zinc, les sulfates, les cyanures libres, le mercure, l'arsenic, le thallium et enfin le débit, le pH et la température. Enfin des contrôles semestriels sont également effectués par un laboratoire accrédité : ces contrôles portent sur les dioxines et les furanes, les chlorures, les PCB totaux et ses congénères et la DCO dure. Le tableau des résultats montre qu'ils sont tous inférieurs aux valeurs limites de l'arrêté préfectoral.

Dans le bilan des dépassements des rejets à l'égout, qui sont transmis tous les trimestres à la DRIEE, apparaissent deux dépassements de chlorure par rapport à la valeur guide, qui n'est pas une valeur réglementaire : la concentration mesurée était de 3000 mg/l pour une valeur guide du règlement du service départemental d'assainissement de 2000 mg/l ; ces chlorures proviennent des effluents de régénération des chaînes de déminéralisation et ne sont pas traités en sortie de la station de traitement des eaux résiduaires. La SEVESC fait également des contrôles inopinés sur les rejets à l'égout ; en 2015 il y en a eu six. La SEVESC a fait deux visites techniques de la station de traitement des eaux résiduaires, qui ont duré deux jours et au cours desquelles elle fait un bilan pour voir si la maintenance de la station est efficace et si elle fonctionne correctement. À l'occasion des contrôles inopinés il y a eu un dépassement d'AOX dont on n'a pas d'explication. Il y a eu cinq dépassements de chlorure et un dépassement du rapport DCO sur DBO5. Au titre de l'autosurveillance en continu, il y a eu cinq dépassements de température, avec un maximum de 31,8° pour 30° autorisés et il y a eu 11 dépassements du volume rejeté puisque l'arrêté préfectoral autorise un maximum de 300 m³ rejetés par jour ; l'usine est montée jusqu'à 411 m³, liés à des travaux dans la fosse de stockage des eaux résiduaires qui est située à -31 m puisqu'Isséane est en partie enterrée. Il y a eu aussi un problème de fuites sur le circuit de refroidissement des barreaux de grille. Monsieur Leparmentier demande si l'usine peut stocker ces eaux pour les rejeter plus tard en Seine s'il y a un problème de gros orage et un risque de déversement global : Monsieur BONAMI explique que l'usine est déjà équipée pour traiter ses eaux et qu'il ne s'agit pas de réseau d'eau pluviale dont il parlait mais ce sont les eaux résiduaires liées aux opérations de déminéralisation ou autres : quand l'usine doit produire de l'eau il y a utilisation d'une chaîne de déminéralisation avec passage d'acide, de soude, et on enlève les sels ; les résidus doivent donc être traités avant d'être rejetés. Ils passent par une fosse d'une capacité maximale d'environ 350 à 400 m³, et dans certains cas il y a un risque de débordement. Les pluies d'orage sont quant à elles traitées par des débourbeurs et des déshuileurs avant rejet. Pour compléter la réponse sur Isséane il n'y a pas de problème en ce qui concerne les eaux de pluie qui sont récupérées pour l'arrosage des espaces verts. Elles vont dans le bassin de pompage d'eau de Seine et elles ne sont donc pas renvoyées en Seine. Il n'y a donc pas de problème de risque de débordement en cas d'orage puisque les eaux sont stockées sur place dans un bassin. En ce qui concerne les dépassements des valeurs en Seine il n'y en a pas eu en 2015.

Devenir des résidus solides.

En ce qui concerne les résidus solides : les cendres sont issues d'une part du dépoussiérage et d'autre part sont récupérées sous les chaudières et elles sont stockées et évacuées vers une installation spécifique en Seine-et-Marne. Les produits sodiques résiduaires sont évacués vers un centre de traitement et 85% sont recyclés dans la fabrication du bicarbonate de soude, les ferrailles sont évacuées vers des filières de recyclage et les mâchefers sont également évacués vers un centre de maturation et de valorisation à Claye-Souilly en Seine-et-Marne.

Données relatives au Centre de Tri.

Sur les 23 155 t reçues, 43 t ont été déclassées et renvoyées à l'usine d'incinération. Suite à la panne de 2015 et à l'arrêt pendant quatre jours, 70 t ont été transférées vers d'autres sites du Sycotom, et 16 186 t ont été valorisées. 6341 t ont été refusées en tri et incinérées et au total en tri ou valorisation en incinération il y a eu 22 570 t traitées.

Les pannes et incidents.

En ce qui concerne les incidents d'exploitation en 2015, il y a eu un taux d'arrêts fortuits de 3 % pour l'UVE, avec deux arrêts sur la ligne 1 et trois arrêts sur la ligne 2 ; il y a eu également un incendie de fosse le 15 décembre, qui a obligé à utiliser le canon à mousse et les rampes à mousse et le feu a été circonscrit en 25 minutes. L'origine d'un feu de fosse est très difficile à déterminer avec précision car il peut avoir des origines très diverses. Il y a eu un arrêt fortuit de la chaudière deux également lors d'une tentative de redémarrage du groupe turbo alternateur qui n'a pas été concluant. Le système fonctionne depuis heureusement. Le fonctionnement des fours a été entre 85 et 100 % du régime nominal, c'est-à-dire entre 70 et 105 t de vapeur produite en sortie des fours.

En ce qui concerne le centre de tri il y a eu une panne au mois de mai 2015 suite à un basculement de source d'alimentation électrique, avec arrêt du centre pendant quatre jours puisque les cartes d'alimentation des différents automates avaient grillé, ce qui a amené le taux de fonctionnement et d'utilisation 2015 de 91,5 % contre 94,7 en 2014. Le débit moyen de la chaîne de tri est de 5,03 t/h en 2015, contre 5,11 t/h en 2014 pour un débit nominal de 5 t/h.

En ce qui concerne la radioactivité il y a deux portiques réglementairement à l'entrée des bennes, il y a eu 13 déchets isolés suite au déclenchement de ces portiques en 2015, pour l'essentiel de l'iode 131 ou du technitium, liés à des usages médicaux. Quatre déchets radioactifs à vie longue ont été détectés et isolés en 2014 mais ils n'ont été évacués qu'en 2015 : il s'agissait de minerai d'uranium naturel, d'uranium 238, de radium et de radium 226.

Monsieur le Parmentier intervient et demande si le nombre de vieux paratonnerres ou ce type de déchets radioactif ne devient pas de plus en plus réduit.

Améliorations apportées à l'unité de valorisation énergétique.

Monsieur Bonami aborde la mise en service de la recirculation des eaux usées vers les extracteurs de mâchefers, ce qui permet de faire diminuer le volume des rejets à l'égout; il y a aussi eu mise en place de plafonds en « inconel » dans les chaudières pour pallier aux explosions de tubes : c'est un produit de type métallique qui est projeté et qui résiste bien à la corrosion et à l'érosion. Il y a eu aussi mise en place de protections collectives, avec mise en place de rideau à lamelles puisqu'il y a des tuyauteries d'acide et de réactifs chimiques sous pression, l'optimisation du réseau incendie de l'usine ; il y a eu aussi requalification périodique du matériel sous pression, il y a eu l'installation d'un rideau d'eau pour le dépotage d'ammoniac, et enfin l'optimisation de la manche de rechargement des mâchefers en péniches : le diamètre de la manche de chargement a été augmenté ce qui évite les bourrages.

Améliorations apportées au centre de tri.

En ce qui concerne les principaux travaux sur la partie centre de tri M. COILLOT indique qu'il y a eu surtout des opérations de maintenance courante ou périodique, par exemple le remplacement du canal de sortie des balles de la presse à balles, il y a eu remplacement de 140 disques du crible à disques.

M. Bonami reprend en indiquant que l'installation a renouvelé sa triple certification.

En raison du plan Vigipirate il n'y a pas eu de journées porte ouverte en 2015 mais il y a eu quand même des visites organisées par le Sycotom : il y a eu 204 visiteurs au total dans l'année, pour des visites techniques, des délégations étrangères, des journalistes ou des personnes des communes voisines qui viennent s'informer.

M. le président remercie pour les interventions. Il demande dans le cadre du plan Vigipirate s'il est possible de donner quelques informations sur les mesures prises pour pallier d'éventuelles attaques terroristes. Monsieur BONAMI explique que le site est sécurisé par badge d'accès et qu'il y a plus de 80 caméras. Il y a toujours une équipe d'exploitation sur le site, en salle de commande, 24 heures sur 24. Les camions doivent également disposer d'un badge ; il y a des barrières avant le portique de pesée et avant le portique de détection de radioactivité. Il y a aussi une reconnaissance des plaques d'immatriculation. Dans le cadre de la journée portes ouvertes, il y avait des portiques supplémentaires pour les personnes et la fouille des sacs.

M. Michel RIOTTOT, des associations France Nature Environnement Ile de France et Environnement 92, demande de compléter l'échange : il explique qu'il s'occupe du plan de protection de l'atmosphère au niveau de la préfecture de Paris : en partant du principe qu'il y a 5000 camions qui amènent les déchets et 300 péniches qui transfèrent les mâchefers, il voudrait avoir les données de leurs rejets pour avoir un bilan des émissions totales. Ce qui le préoccupe, c'est l'insuffisance du tri d'une manière générale. La loi de transition énergétique de 2016 va imposer une valorisation matière et de recyclage à l'horizon 2020 de 55%. On est à 3,3 % en ce moment sur le site d'Issy-les-Moulineaux. Ce n'est pas l'usine qui est en cause, mais le Sycotom doit avoir une réflexion générale. Certes il faut de l'énergie pour chauffer les immeubles mais il faut plus de tri pour valoriser la matière et non pas la brûler. La dernière question porte sur le dernier arrêté qui augmente le tonnage : 50 000 t annuels de plus ; Ce qui l'inquiète, c'est que l'usine d'Ivry est, soit en reconstruction, soit arrêtée complètement ; les riverains ont accepté cette usine extrêmement performante dans leur secteur, mais si on arrive à doubler ou à augmenter très fortement les quantités incinérées, il y aura des grognements. Il faut réfléchir de manière globale entre Ivry, Saint-Ouen et Issy-les-Moulineaux.

Monsieur Pierre HIRTZBERGER, Directeur général des services techniques du Sycotom, répond en rappelant que le Sycotom n'a pas la compétence de collecte des déchets. Il invite M. RIOTTOT à se rapprocher du territoire de la métropole. Le Sycotom publie des informations sur le traitement des déchets en tant que service public. En ce qui concerne le tri, il rappelle que cette compétence relève des territoires et en ce qui concerne ISSEANE principalement de Grand Paris Seine Ouest. Sur cet aspect, il rappelle que toute tonne de collectes sélectives supplémentaire apportée par une collectivité ne lui coûte rien depuis 2015. Il y a aussi les subventions aux associations. Le Sycotom augmente également ses capacités, sur Isséane, sur le centre du 15^{ème} arrondissement de Paris. Le Sycotom vient de rajouter 15 000 t de capacité au centre de Romainville. En mars commence la construction d'un centre de 45 000 t dans le 17^{ème} arrondissement de Paris, et l'augmentation de 10 000 t à Sevran. Le centre de tri de Nanterre va connaître des travaux d'augmentation de la capacité de tri l'année prochaine.

En ce qui concerne les 3,5 % indiqués par M. RIOTTOT, il n'est pas d'accord sur ce chiffre et il rappelle que le bassin versant de l'usine d'incinération et celui du centre de tri sont différents, celui du centre de tri étant plus petit. Il n'est donc pas possible de faire de ratios sur les tonnes qui sont triées par rapport à celles qui sont incinérées.

En ce qui concerne l'augmentation de capacité de l'usine d'incinération, le Sycotom a souhaité l'obtenir car la capacité technique de traitement d'Isséane le permet dans la mesure où le pouvoir calorifique inférieur des déchets incinérés actuellement est plus faible que ce qui avait été envisagé. Pour respecter son autorisation, l'exploitant doit baisser la charge pour rester à l'intérieur des 460 000 t. Il rappelle que la vapeur produite est utilisée par la CPCU et qu'elle sert à chauffer 350 000 logements. La période est stratégique entre le mois d'octobre et le mois de mars, or le fonctionnement lié à l'autorisation est annuel du 1^{er} janvier au 31 décembre ; en conséquence en fin d'année les

arbitrages sont difficiles à effectuer et le Sycotom a souhaité s'en affranchir. Ensuite il y a un objectif stratégique d'arriver à zéro tonne au niveau de l'enfouissement en centre d'enfouissement technique des déchets ménagers. En 2015, le SYCTOM a encore enfoui plus de 130 000 t de déchets ménagers résiduels ce qui est contraire à la loi sur la transition énergétique. Il faut donc trouver des capacités supplémentaires d'incinération pour éviter cet enfouissement. Le Sycotom transférera plus de 100 000 t de déchets annuels vers 7 ou 8 autres unités voisines d'incinération, à Sarcelles, Argenteuil, à Carrières-sur-Seine, à Carrières-sous-Poissy, mais ce n'est pas suffisant. A l'avenir il va y avoir une baisse de disponibilité compte tenu des travaux de l'usine de Saint-Ouen, qui vont s'échelonner sur trois années, puisqu'on remplace entièrement le traitement des fumées de l'usine et que l'intégration architecturale va être intégralement refaite ensuite. Il précise qu'il n'y a aucune modification des émissions annuelles et des flux et que l'augmentation n'aura pas d'incidence, pas plus qu'il n'y aura d'incidence sur la circulation des camions au sein de la métropole. Les déchets qui seront incinérés à Issy-les-Moulineaux en plus seront des déchets qui ne seront pas envoyés en décharge en grande couronne, en Seine-et-Marne par exemple, ce qui est le cas actuellement. Globalement il y aura un abaissement des émissions liées aux déplacements par optimisations des installations dont on dispose localement. Ce sera aussi une optimisation bénéfique aux contribuables puisque l'installation sera utilisée à sa pleine capacité.

Mme Berthier précise que la prise d'un arrêté complémentaire a été privilégiée car il n'y a pas d'augmentation substantielle ou de modification substantielle des conditions d'exploitation. Mais il fallait quand même encadrer l'augmentation autorisée par un arrêté. On s'est assuré bien évidemment que l'augmentation était compatible avec le plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés qui limitait à la capacité de 2009 la capacité d'incinération dans la région. Par le jeu des fermetures d'unités d'incinération dans la région, il y avait la possibilité d'accepter cette augmentation. En ce qui concerne les flux, il pourrait y avoir une petite augmentation des rejets en flux et non en concentration, puisqu'il y a augmentation de la quantité incinérée. Mais on restera largement en dessous des niveaux autorisés et elle précise que l'évaluation des risques sanitaires qui avait été communiquée par l'exploitant lors du dépôt de cette demande d'augmentation a bien été vérifiée et elle montre qu'il n'y aura pas d'impact sanitaire pour les riverains.

M. RIOTTOT : ce sont les travaux sur Saint-Ouen et sur Ivry qui posent problème car on va réduire fortement les capacités. Par ailleurs les concertations sur Ivry et sur Romainville se passent mal semble-t-il !

Monsieur HIRTZBERGER reconnaît que si les négociations échouent, il y aura un retour en arrière avec à nouveau la mise en décharge de centaines de milliers de tonnes de déchets.

M. RIOTTOT demande ce qu'il en est du taux de recyclage européen de 65% (70% en 2030). Monsieur HIRTZBERGER rappelle qu'il a expliqué la politique du Sycotom en matière de recyclage. En 2016, il aura été traité 1,6% d'ordures ménagères de plus qu'en 2015. Il y a une baisse légère en kilo par habitant, mais cela est plus que compensé par l'accroissement de la population sur le territoire du Sycotom, avec 10000 habitants supplémentaires par an. Les quantités triées stagnent, mais le Sycotom espère une augmentation, avec les opérations mises en place par le Sycotom ou les collectivités. Si les objectifs de tri ne sont pas atteints, le Sycotom n'aura pas les capacités suffisantes en incinération, d'après par exemple la Chambre Régionale des Comptes.

Monsieur LE PARMENTIER rappelle que lors de la reconstruction de l'usine, les écologistes tablaient sur 300 000 t. Il est d'avis que les collectes sélectives pourraient être nettement augmentées. Il estime que les ménages et les usagers pourraient être accompagnés dans des « bons gestes » pour éviter les refus de tri, il faudrait également voir par quartier quelles pourraient être les capacités

supplémentaires en collecte sélective ; Il parle du quartier des Epinettes, où une grande tour ancienne ne dispose pas de container pour la collecte sélective, ce qui oblige les occupants à déposer les déchets dans la tour voisine. Il parle également des erreurs de tri et demande comment pourraient être améliorées les pratiques. Il réfute les arguments du Directeur technique du Sycotm et il estime que le Sycotm ne se préoccupe pas du centre de tri. Il estime que le Sycotm ne dispose ni des compétences, ni de la volonté politique de s'en doter.

Monsieur HIRTZBERGER condamne ces propos et indique qu'il y a plus de personnes au Sycotm qui s'occupent des centres de tri que de l'incinération. Il demande à Monsieur LE PARMENTIER de retenir ses propos, ce que ce dernier refuse.

M. LE PARMENTIER parle ensuite de l'exercice Sequana de mars 2016 et de la crue de juin 2016, et il demande si un retour sera disponible. Il souhaite savoir comment est gérée l'élévation du niveau de la Seine sur le trafic de bateaux qui ne peuvent passer sous les ponts. Monsieur BONAMI indique que le phénomène de crue est prévu. L'usine a continué à fonctionner, l'eau s'est arrêtée au niveau de la porte marine, qui permet aux mâchefers d'arriver au niveau des péniches, et il y a eu un débordement dans la station de pompage qui a pu être géré par la fermeture d'une vanne qui permet une isolation meilleure par rapport à la Seine. Le scénario est identifié, le centre de tri serait noyé pour redonner à la Seine la place qu'elle devrait occuper en l'absence de l'usine.

Mme BERTHIER indique que la DRIEE était en contact permanent avec les exploitants d'installations classées susceptibles d'être inondées en juin et qu'un retour sur expérience a été effectué au niveau régional. En 2014 une inspection a été effectuée avec la vérification de l'appropriation par l'exploitant des procédures à mettre en œuvre en cas d'inondation. L'inondation de 2016 a été gênante mais pas grave.

Monsieur BONAMI indique qu'il y a six tests de situation d'urgence par an et que le scénario inondation est testé.

Monsieur BORSENBARGER indique que c'est le moment de la crue qui importe, puisqu'elle est certaine. Il indique que les hydrogéologues expliquent que les crues décennales sont écrêtées par les barrages mais pas les centennales. Il revient sur les dépôts atmosphériques. La rose des vents Montsouris est enclavée et ne semble pas être la référence la plus pertinente. Les vents dominants ne sont pas nord-nord-est mais nord-nord-ouest. La station de l'héliport d'Issy semble plus pertinente.

L'exploitant répond qu'il ne lui semble pas que le sens des vents dominants ait été remis en cause, en particulier lors du dépôt du dossier d'autorisation. Il ne lui semble pas qu'ils aient changés d'orientation depuis.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur MAFFRE ferme la séance, remercie les participants et leur donne rendez-vous l'année prochaine.

Le Président,



Philippe MAFFRE

